

LE CLASSEMENT D'UN BIEN EN « MEUBLÉ DE TOURISME »

VADE-MECUM

- ✓ Classement de 1 à 5 étoiles, valable 5 ans
 - ✓ Coût du classement (Valloire Tourisme) = 20 €/couchage pour une première labellisation, 80 € pour un renouvellement
-
- Le classement prend en compte :
 - Les équipements (*surface habitable, équipements électriques, internet, etc.*)
 - L'état général du bien (*sols, murs, literie, etc.*)
 - Les services aux vacanciers (*brochures d'information, linge de maison, etc.*)
 - L'accessibilité et le développement durable (*tri sélectif, mesures de réduction de consommation d'énergie, etc.*)
 - Parmi les critères, certains sont obligatoires, d'autres « à la carte », en fonction de la catégorie souhaitée.
 - Visite du logement par un organisme accrédité.
Pour Valloire : Valloire Tourisme (classement@valloire.net ; 04 79 59 03 96)
 - Proposition de classement dans le mois suivant la visite, pouvant être acceptée ou refusée par le propriétaire sous 15 jours
-
- ★ Valorisation du niveau de qualité d'un bien et meilleure commercialisation
 - ★ Abattement fiscal de 71 % (*au lieu de 50%, dans le cadre du régime fiscal Micro-BIC*)
 - ★ Montant de taxe de séjour souvent plus avantageux pour les vacanciers
 - ★ Possibilité d'adhérer à l'ANCV pour être réglé par chèques-vacances